

**REGLEMENT JEU « 100 ANS DE COCA-COLA EN FRANCE CHEZ LA MIE DE PAIN »
JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT – PARTICIPATION PAR CANAL DIGITAL – TIRAGE AU SORT**

Règlement :

L'EURL Castel Serge au capital de 343 000 € immatriculée sous le numéro RCS Montauban 434 923 686 organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente participants un Jeu intitulé : «100 ans de Coca-Cola en France chez La Mie De Pain».

Adresse du Jeu : Eurl Castel, Service Communication, «100 ans de Coca-Cola en France chez La Mie De Pain», 25 chemin du Mallet, 82000 Montauban

Ce Jeu, sans obligation d'achat, valable entre le 17 Décembre 2019 et le 29 Décembre 2019, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 15 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine, hors Corse, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, ainsi que des membres de leur famille.

La participation à ce jeu est limitée à une fois par personne et par jour et il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Pour jouer, les participants devront suivre les étapes suivantes :

1. Se rendre sur la page du Jeu via le lien suivant : <https://urlz.fr/blWS>.
2. Répondre à toutes les des questions du questionnaire.
3. Soumettre le questionnaire.

Toute personne ayant suivi les conditions de participation ci-dessus participera au Jeu.

Un tirage au sort réalisé par La Mie de Pain le 6 Janvier 2020, désignera le gagnant par ordre de tirage au sort des lots suivants :

- 1 séjour à Londres pour deux personnes d'une valeur de 1850€ TTC, comprenant :
 - La conception et l'organisation du séjour par une agence de voyage.
 - La gestion des réservations.
 - Les vols aller-retour Paris – Londres – Paris sur vol low cost ou régulière.
 - Les taxes aéroports et hausse carburant à ce jour.
 - Les transferts non privés aéroport / hôtel / aéroport.
 - 3 nuits en chambre et petit-déjeuner au Park Plaza Westminster Bridge 4* ou similaire.
 - 1 dîner menu 3 plats (hors boissons).

(La valeur unitaire indicative du séjour est estimée à la date de rédaction du présent règlement. Elle est donnée à titre de simple indication et peut varier en fonction de la date de réservation, de la ville de départ, de la date du voyage et des éventuelles modifications des taux de change. Le gagnant ne pourra pas demander la différence, le cas échéant, entre la valeur de détail approximative indiquée et la valeur déclarée).

- 1 frigo d'une valeur de 985€ TTC.
- 2 enceintes d'une valeur unitaire de 205,15€ TTC.
- 3 radios vintage 100 ans Coca-Cola d'une valeur unitaire de 24,42€ TTC.
- 10 carnets USB A5 100 ans Coca-Cola d'une valeur unitaire de 15,28€ TTC.

L'ensemble des gagnants sera contacté par La Mie de Pain d'après les coordonnées renseignées dans le questionnaire en ligne, dans un délai de 15 jours à compter de la date de tirage au sort, afin que les gains et le processus leur soient communiqués.

Les gagnants de l'ensemble des lots, excepté le gagnant du voyage à Londres, devront indiquer à La Mie de Pain leurs coordonnées de livraison (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone) dans un délai de 21 jours, afin de recevoir leur lot. Sans réponse de leur part dans les 21 jours à compter de l'annonce des résultats, ces derniers perdront définitivement le bénéfice de leur dotation. Un nouveau tirage au sort aura lieu afin de désigner un autre gagnant dans les 15 jours suivants. Sans réponse de la part du nouveau gagnant tiré au sort dans les 21 jours à compter de l'annonce des résultats, la dotation sera considérée comme définitivement perdue et ne sera pas remise en jeu.

Le gagnant du voyage à Londres sera quant à lui contacté par une agence de voyage, dans un délai de 15 jours à compter de l'annonce des résultats.

Sans réponse de la part du gagnant dans les 30 jours à compter du premier contact de l'agence de voyage, ce dernier perdra définitivement le bénéfice de la dotation. Un nouveau tirage au sort aura lieu afin de désigner un autre gagnant dans les 15 jours suivants. Sans réponse de la part du nouveau gagnant tiré au sort dans les 30 jours à compter du premier contact de l'agence, la dotation sera considérée comme définitivement perdue.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité.

Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de son représentant légal pour obtenir son lot.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. La Mie de Pain se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

La dotation sera envoyée au gagnant, dans un délai de 60 jours à compter de la date de transmission des coordonnées de livraison par le gagnant.

Le présent règlement pourra être consulté sur le site internet officiel de La Mie De Pain : www.lamiedepain-boulangerie.fr .

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du Règlement.

La responsabilité de La Mie de Pain ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement le gagnant du bénéfice de sa dotation.

Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent Jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit Jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande

d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez vous adresser au Service Jeu par voie postale en écrivant LA MIE DE PAIN Franchise (Eurl Castel) – Service communication – 25 chemin du Mallet, 82000 Montauban ou par voie électronique à communication@lamiedepain-boulangerie.fr. Vos données seront automatiquement supprimées dans les 132 jours suivant la fin du Jeu, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre.